

# CAUE 41

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



2021

41

Loir-et-Cher

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

PAGE 3 EDITO

## CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS

- 4 Accompagner la transformation des idées en projets ; principaux thèmes en 2021
- 6 **Châtres-sur-Cher** / Conseil préalable à une réflexion globale autour des espaces publics
- 8 **Chaumont-sur-Tharonne** / Valorisation de l'îlot « Cœur de folie »
- 10 **Chaumont-sur-Tharonne** / Réflexion sur l'aménagement du site du Mardellay
- 12 **Fortan** / « Un lieu pour tous » : espace socio-culturel et intergénérationnel
- 14 **Fréteval** / Atelier plan-guide dans le cadre des Petites Villes de Demain
- 16 **Le Controis-en-Sologne** / aménagement de la cour du collège Saint-Exupéry
- 18 **Montrichard** / Étude préalable à l'aménagement du lotissement des Bélitres
- 20 **Pezou** / Requalification des entrées de bourg
- 22 **Saint-Ouen** / Concertation pour l'aménagement de la cour d'école
- 24 **Souesmes** / Réhabilitation de l'hôtel-restaurant de la Croix verte
- 26 Récapitulatif des interventions de conseil

## CONSEILLER LES PARTICULIERS

- 28 **Le mode d'habiter** réinterrogé par la crise
- 30 Mode opératoire et questions fréquentes

## SENSIBILISER

- 32 **Élus et techniciens des collectivités** / « Les mardis de l'eau », cycle de sensibilisation à la GIEP
- 34 **Visites d'opérations** : végétalisation des rues et nouvelles aires de jeux
- 36 **Collège Crocheton, Veuzain-sur-Loire** / Découverte de la cité agricole de Champigny-en-B.
- 38 **JNA2021** / Rencontre au Moulin bleu de Saint-Jean-Froidmental
- 39 Récapitulatif des actions de sensibilisation

## VIE DU CAUE

- 40 **Les adhérents 2021**
- 41 Fonctionnement du CAUE
- 42 Composition du conseil d'administration en 2022
- 44 L'équipe du CAUE en 2022



Architecture



Paysage



Concertation



Urbanisme



Gestion écologique



Patrimoine

## Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public (...) En conséquence, des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont institués (...)».

Vous l'observerez en parcourant ces quelques pages, l'année 2021 a été une année charnière pour le CAUE de Loir-et-Cher. Elle a été marquée par la reprise progressive d'une activité plus intense encore qu'avant la crise sanitaire et par la mise en place de nouvelles méthodes de travail, fruit des évolutions induites par le contexte global.

Ce fut en premier lieu une année d'agilité où l'équipe a su jongler entre le télétravail, la présence physique auprès des communes, la reprise des permanences aux particuliers en présentiel et le retour des interventions en milieu scolaire. Fort des expériences de l'année passée, le CAUE a aussi pu mettre en place une série de webinaires autour de la gestion des eaux pluviales et organiser plusieurs réunions d'information en visioconférence.

Ce fut par ailleurs une année d'intensité, avec beaucoup de nouvelles demandes des collectivités et notamment des nouvelles équipes municipales. Plusieurs réflexions ont été engagées sur la création d'éco-quartiers ou d'éco-lotissements, sur le réaménagement d'espaces publics de centre-bourg ou d'aires de loisirs et sur des études préalables à la création ou la réhabilitation d'équipements publics. Le CAUE a également pu organiser de nouvelles rencontres avec élus, techniciens et habitants au travers des visites d'opération ou de l'organisation de tables-rondes comme pour les journées nationales de l'architecture.

Ce fut de surcroît une année de partenariats avec la reprise du Carrefour des Territoires co-organisé avec l'Association des Maires de Loir-et-Cher et l'Observatoire de l'Économie et des Territoires et la préparation de la Biennale Nature & Paysage avec Agglopolys et le CDPNE ; ces deux événements auront lieu en 2022. Aux côtés de la Préfecture et de la Direction Départementale des Territoires, le CAUE s'est activement investi dans le dispositif « Petites Villes de Demain », avec l'organisation des premiers ateliers plans-guides sur les communes de Fréteval et Morée. Ces partenariats enrichissent le contenu des études et accentuent les synergies de l'ingénierie locale au service des collectivités.

Ce fut enfin une année d'évolution, avec le renouvellement du conseil d'administration et l'arrivée d'un nouveau directeur pour la structure. L'occasion pour nous tous de réaffirmer notre attachement à cet outil indispensable que constitue le CAUE pour les collectivités et les particuliers.

Je tiens ici à remercier l'équipe pour son engagement auprès des élus, des particuliers et des partenaires, ainsi que les membres de notre conseil d'administration et tous nos adhérents qui soutiennent notre structure au quotidien en lui accordant leur confiance.

Catherine LHÉRITIER  
Présidente du CAUE de Loir-et-Cher  
Vice-présidente du Conseil départemental du Loir-et-Cher



# LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

Architecture, urbanisme, paysage

## ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES IDÉES EN PROJETS

Le CAUE de Loir-et-Cher conseille les collectivités dans leurs projets liés à l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et le paysage. Il a pour mission d'accompagner les élus et les techniciens dans l'émergence des intentions de projet, dans la formalisation des objectifs et dans la définition des orientations programmatiques et spatiales. Le CAUE peut également conseiller les collectivités dans les processus de projet et le choix de la maîtrise d'œuvre. En d'autres termes, le CAUE doit contribuer à l'enrichissement et à la concrétisation des projets des collectivités, sans se substituer à la maîtrise d'œuvre.

Les habitants, usagers et acteurs locaux sont systématiquement associés à ces travaux préliminaires qui constituent l'une des principales garanties de la bonne réussite d'un projet. Le CAUE peut ainsi avoir un

rôle de médiateur, au service des collectivités, entre les différentes parties prenantes d'un projet.

En toute neutralité, le CAUE met à disposition son expertise en s'appuyant sur les compétences multiples de son équipe technique, composée d'architectes, de paysagistes et d'urbanistes.

Grâce à son expérience et à sa solide connaissance du territoire, le CAUE ouvre le champ de la réflexion des élus. Les compétences de l'équipe permettent de mettre en place une étude stratégique globale, en y associant les habitants et les différents acteurs. Cette ingénierie est mise au service d'une démarche de projet spécifique à chaque cas, appuyée sur un montage opérationnel adapté au contexte communal et à ses enjeux.

### PRINCIPAUX THÈMES ÉTUDIÉS

en 2021, en réponse aux sollicitations des élus



/// **L'échelle du bâtiment** : projets de réhabilitation, de restructuration et d'accessibilité de bâtiments publics tels que groupe scolaire, salle des fêtes, espace associatif, etc. ; projet de réhabilitation et de programmation de bâtiments communaux tels que logements, restaurants, commerces de proximité, etc. ; aménagements extérieurs de bâtiments publics, requalification de parvis, requalification de cour d'école, etc.

/// **L'échelle de la rue, de la place, de la parcelle** : aménagements de cœurs de village, d'entrées de bourg, de traversées de route départementale et d'espaces publics tels que aires de stationnement, voies cyclables, aires de jeux, jardins partagés, zone humide, aires de loisir, etc.

/// **L'échelle du bourg et de la ville** : réflexions urbaines globales (du diagnostic à la planification), aménagement d'éco-quartiers, de centre-bourg, programmation urbaine, réhabilitation de friche, création de liaisons douces, conseil dans les procédures d'urbanisme, etc.

## S'ADAPTER À LA DEMANDE

L'année 2021 a été marquée par une augmentation importante du nombre de demande des collectivités. Le CAUE a dû adapter ses méthodes pour mieux répondre aux besoins de collectivités.

**En plus des « dossiers communes » classiques, deux nouvelles formes de réponses ont été proposées :**

→ **Pour les demandes très localisées et contraintes dans le temps** (demande de subvention, échéance institutionnelle, etc.), le CAUE a imaginé un format de conseil court, avec un rendu graphique concentré pour répondre efficacement à la commande politique tout en conservant l'apport technique et les questionnements propres au CAUE. Ce format a été testé sur plusieurs communes et a permis d'accompagner près de 6 collectivités en un temps bref entre les mois d'octobre et décembre.

Le principe est simple : après une visite sur site et un échange avec les élus, les équipes du CAUE formalisent un rendu graphique sur un format « poster » pour présenter les pistes de projets possibles et les références intéressantes pour nourrir le projet.

## EN CHIFFRES

Le conseil aux collectivités correspond à **80% de l'activité en temps** des conseillers du CAUE

→ **Pour les communes lauréates du programme « Petites Villes de Demain »**, le CAUE a imaginé, en collaboration avec les chefs de projets PVD, un format d'atelier sur une ou deux journées, afin de travailler avec un maximum d'acteurs à l'élaboration des feuilles de route de stratégie de revitalisation de ces communes. Les communes qui l'ont souhaité ont pu faire appel au CAUE pour concevoir les ateliers et choisir les thématiques à explorer.

Fréteval et Morée sont les deux premières communes à avoir bénéficié de ce dispositif pensé en étroite collaboration avec la Préfecture et la Direction Départementale des Territoires.





Châtres-sur-Cher

## CONSEIL PRÉALABLE À UNE RÉFLEXION GLOBALE AUTOUR DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-BOURG

La commune de Châtres-sur-Cher s'interroge sur l'aménagement de plusieurs espaces en articulation avec la rue principale D976.

Le premier concerne les abords de la pharmacie, en entrée de bourg, et soulève des questions urgentes de stationnement, de sécurisation des déplacements et de mise en valeur de l'entrée du village.

Les autres espaces se concentrent autour du centre-bourg avec l'aménagement d'un parking à proximité de la Maison du Blues, ainsi que la requalification de la place de l'église. Ces espaces centraux interrogent les liaisons vers les équipements de loisirs, le Cher et le canal du Berry, ainsi que des accroches depuis la route principale.

**L'aménagement et l'embellissement de la D976 traversant la commune.**

Au regard de ces différentes questions, il apparaissait nécessaire de mener une première réflexion générale à l'échelle de la traversée du village pour ensuite mettre en musique les différents projets d'aménagement à venir. Un pré-diagnostic a permis de mettre en avant des objectifs et grandes orientations pour la traversée :

- reconfigurer la rue principale par des aménagements à l'échelle du piéton et l'installation de zones végétalisées ;
- de l'espace disponible pour réfléchir à la création d'un maillage d'arbres ;

- mettre en valeur l'identité de Châtres-sur-Cher et dérouler un vocabulaire commun au travers des différents espaces publics autour de la rue principale, en s'inscrivant dans les aménagements récents aux abords de la mairie ;
- mettre en valeur les entrées de villes et soigner les accroches et parcours vers le bourg et le Cher afin de révéler les différents lieux d'intérêts du village depuis l'axe principal ;
- permettre aux différents usagers de circuler en toute sécurité ;
- recenser les besoins en stationnement, l'organiser et le contenir lorsqu'il est nécessaire.

En réponse aux besoins immédiats de la commune, le CAUE a rencontré les propriétaires de la pharmacie pour prendre en compte leurs attentes et proposer ensuite à la commune différentes pistes d'aménagement de l'entrée de la D976 : de l'aménagement temporaire léger permettant de « tester » les usages, jusqu'à un aménagement pérenne et reproductible sur la traversée.

Cette question a pu être traitée dans une première étape de conseil gratuit et pose les bases d'un accompagnement à venir en 2022 qui s'orientera autour du réaménagement du centre-bourg, dans un cadre conventionnel.

Pour plus d'informations, contact : [melodie.jacques@caue41.fr](mailto:melodie.jacques@caue41.fr)

### ORIENTATIONS // Phasage du projet dans le temps

Une répartition des usages qui se pérennise par des aménagements conçu à l'échelle de la traverse

Un exemple de profil similaire

Etat existant

Implantation type possible du stationnement avec des aménagements légers dans un premier temps

Pérennisation possible ensuite par des aménagements conçus dans un projet d'ensemble

Des matériaux plus «soignés» à proximité des lieux les plus pratiqués

De la sobriété à proximité des habitations

Des matériaux plus ou moins «nobles» selon le contexte : proximité de la pharmacie à soigner, un esprit plus sobre à rechercher en devanture des rievrains

Ci-dessus, extrait du dossier : les orientations du projet de la traverse. Ci-contre, plan.





Chaumont-sur-Tharonne

## VALORISATION DE L'ÎLOT « CŒUR DE FOLIE »

Chaumont-sur-Tharonne est une commune de Sologne, riche de son patrimoine, de son histoire et de sa culture artistique. Le cœur de bourg y a été très bien préservé et valorisé ces dernières années. Les espaces publics ont fait l'objet d'un travail conséquent de végétalisation qui met en valeur et accompagne le patrimoine bâti de brique et de pan de bois. Un ensemble de sculptures, fruits de la biennale *Sculpt en Sologne*, anime un parcours au travers des espaces publics.

Mener une réflexion préalable à l'évolution du cœur de bourg.

Pour aller plus loin dans sa démarche, la commune a souhaité requalifier les cœurs d'îlot, souvent considérés comme des arrières.

Les commerces donnant initialement sur la place de l'église se sont ouverts sur les arrières, en cœur d'îlot, en recherche d'espaces plus apaisés et moins soumis aux flux. Des démolitions de bâtiments dégradés ou sans intérêt patrimonial ont permis de libérer des espaces de respiration.

Un ensemble en cours de mutation dans le tissu urbain a particulièrement attiré l'attention.

Le CAUE accompagne ainsi la collectivité pour poursuivre cette démarche et mener une réflexion d'ensemble autour de la restructuration de l'îlot « Cœur de Folie », mais également le devenir de bâtiments communaux.

L'objectif est avant tout de requalifier et d'embellir le cœur d'îlot, mais également d'y développer de l'activité économique, culturelle et artistique. Au travers de ce projet, la collectivité souhaite améliorer l'offre de services et la qualité du cadre de vie pour ses habitants et ses populations saisonnières.

Cette réflexion globale et transversale s'organise autour de différents temps de travail collaboratifs avec techniciens, élus et riverains afin de mettre en débat collectivement les scénarios proposés par le CAUE. Différents axes de réflexion ont été soulevés et pourront être mis en œuvre :

- la hiérarchisation des flux et circulations,
- la valorisation des espaces publics,
- l'amélioration du fonctionnement urbain, équipements, services et commerces,
- la valorisation du patrimoine et de l'histoire locale,
- la qualité paysagère du bourg,
- le développement de l'activité en centre-bourg,
- la signalétique, etc.

Ci-contre, plan de situation du secteur étudié, vue du centre-bourg et extrait de l'étude présentant les grands principes de la valorisation de l'îlot « Cœur de Folie ».

Pour plus d'informations, contact : aateca.sabbar@caue41.fr





Chaumont-sur-Tharonne

## RÉFLEXION SUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DU MARDELLAY

La commune est propriétaire d'une vaste zone de loisirs nature autour de l'étang du Mardellay, alimenté par la Tharonne. Elle s'interroge aujourd'hui sur l'aménagement de ce site forestier ainsi que sur la gestion de cette parcelle boisée.

Les lieux sont aujourd'hui peu aménagés, dédiés à la promenade ou à la pêche. Leur connexion au quartier Saint-Georges, au nord du village, permet d'imaginer un parcours piéton depuis le cœur de bourg historique.

Plan de situation du site sur la commune et ci-contre, une vue des berges de la Tharonne.



La qualité principale du site réside dans l'apparente simplicité du lieu au caractère végétal et peu aménagé : une vaste éclaircie au cœur d'un espace boisé, au sein de laquelle se déploie une pièce d'eau cadrée par de beaux sujets arborés.

La palette des éléments naturels (espaces enherbés, arbres, étang) y est largement déployée, dominant les usages et le mobilier associé.

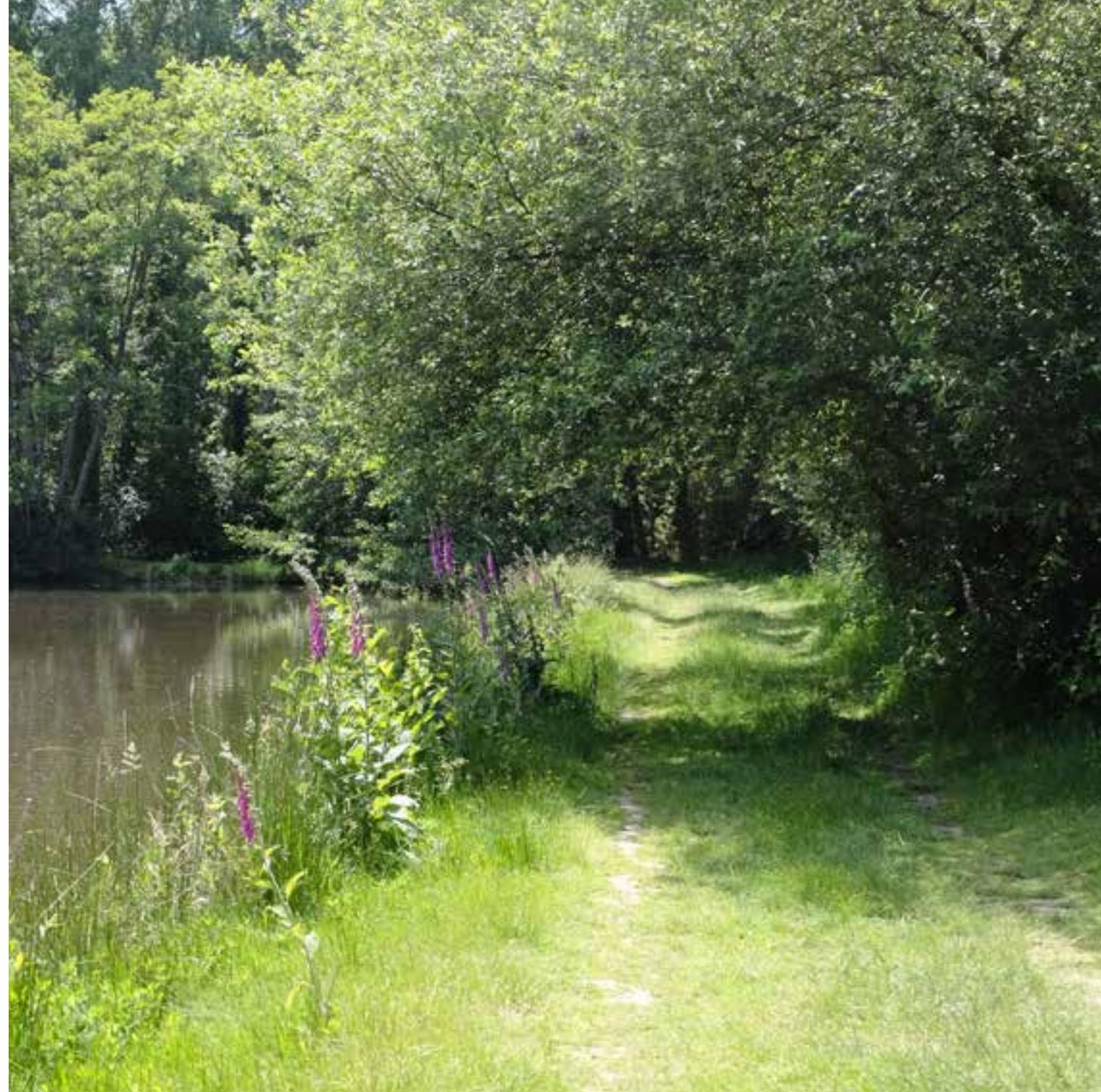
■ Préserver l'équilibre qualitatif des éléments paysagers dans la gestion des espaces.

Le CAUE a ici encouragé la commune à préserver cet équilibre qualitatif, approprié à l'échelle du site et de veiller au soin et au renouvellement de certains éléments, tout en proposant quelques nouveaux usages, en évitant les matériaux et éléments de mobilier trop urbains.

Dans cette même approche privilégiant le végétal, il est ici intéressant d'utiliser la trame des éléments paysagers existants (fossés, arbres, strate herbacée...) pour structurer les circulations et les cheminements piétons. Enfin, en différenciant la gestion des espaces, celle-ci devient structure végétale en guise de scénographie au service des aménagements.

La réflexion s'étend aujourd'hui sur un site qui prend encore de l'ampleur. L'acquisition d'une nouvelle parcelle boisée entre le site du Mardellay et le bourg, marque la volonté de la commune de se doter d'un vaste espace caractéristique de la Grande Sologne, ouvert à tous.

Pour plus d'informations, contact : [camille.pessemier@caue41.fr](mailto:camille.pessemier@caue41.fr)





Fortan

## « UN LIEU POUR TOUS » : ESPACE SOCIO-CULTUREL ET INTERGÉNÉRATIONNEL

Fortan se trouve dans un secteur marqué par une partition de plateaux et de vallées où le paysage bocager reste préservé et les bourgs s'inscrivent et se fondent dans les lignes du grand paysage. Ici, le cœur de bourg se structure autour d'un promontoire logeant l'église, élément patrimonial, puis la mairie-école. Cette petite centralité historique s'ouvre de part et d'autre pour profiter des vues sur le paysage de bocage.

Ces dernières années, la commune a vu son école fermer. Les locaux vacants ont laissé place à de nouvelles initiatives avec l'envie de recréer un lieu de convivialité ouvert à tous. La municipalité, les associations et les habitants ont souhaité relancer une dynamique, en expérimentant de nouvelles pratiques destinées à faire vivre le lieu. Cette phase de transition a permis d'évaluer les besoins, d'impliquer les habitants ainsi que de pérenniser certaines actions (théâtre, cours d'informatique, etc.).

Définir des éléments de programmation pour la reconversion de l'ancienne école et l'aménagement de ses abords.

L'objectif est de créer un lieu de vie et d'animations à usage multiple, porté par les associations locales et la municipalité, autour d'activités culturelles, sociales et intergénérationnelles :

espace de représentation : théâtre, événements, etc.

espace multimédia, entraide intergénérationnelle, permanence des services publics délocalisés, espace à disposition du territoire, lieux de vie et de rencontre ouverts à tous, événements privés, réunions ou animations associatives, bibliobus, vendeurs ambulants, etc.

De par son positionnement en cœur de bourg, ce bâtiment crée une continuité avec la place de l'église, la mairie, la cour, le petit théâtre et le petit bois en fond de parcelle. Il assure ainsi une articulation dans le fonctionnement du bourg. Avec l'évolution de cet ensemble, les espaces qui l'accompagnent tels que cour, jardin, petit bois, prennent une dimension autre et offrent de nouvelles opportunités.

Pour profiter pleinement du bâtiment et du site, le choix a été de prolonger l'espace intérieur vers l'extérieur à l'aide d'une grande terrasse s'ouvrant sur le paysage et pouvant être détournée en scène en plein air.

Le CAUE a accompagné la collectivité pour prendre en considération le projet d'équipement socio-culturel dans un contexte paysager élargi pour ensuite définir les grandes orientations, les besoins quantitatifs et qualitatifs. Il a également aidé à la définition de la démarche de projet adaptée, de la procédure et à la sélection d'un concepteur.

Pour plus d'informations, contact : aateca.sabbar@caue41.fr



Vue ouverte sur le grand paysage (A) et vue vers la cour et le bâtiment (B).  
Ci-dessous, axes du projet.

### ① Reconversion de l'école

L'école ayant été fermée, la municipalité a tenté de se rapprocher des lieux afin d'y développer de nouvelles animations socio-culturelles et intergénérationnelles. Cette période de transition a permis d'expérimenter de nouveaux usages et d'évaluer la faisabilité. Les besoins se sont aujourd'hui précisés et permettent de définir plus clairement le programme architectural à mettre en oeuvre dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment et de l'évolution des abords.

### ② Le cœur de bourg

La reconversion de l'école amène vers une évolution du cœur de bourg avec :  
le chapelet d'espace public se déployant autour des équipements à valoriser  
le parvis de mairie à renforcer,  
la cour d'école à réintégrer dans le prolongement du parvis de la mairie,  
la place de la voiture à minimiser  
la traverse et les entrées de bourg à requalifier  
-> Une petite centralité à renforcer et structurer.

### ③ La zone de loisirs

Le petit bois présent à l'arrière présente une grande qualité paysagère, il génère un espace plus intimiste et en même temps s'ouvre sur le grand paysage. Il offre la possibilité de prolonger les activités vers l'extérieur dans un espace sécurisé, loin de toute circulation.  
-> Un espace de qualité à réinvestir.

### ④ Les ateliers et les abords

La municipalité souhaiterait également améliorer l'entrée de bourg en venant de Mazangé, en créant des aménagements paysagers et des espaces plantés de type verger.  
-> Un volet paysager à étendre aux entrées de bourg et à la traverse pour plus de cohérence.





Fréteval

## ATELIER PLAN-GUIDE DANS LE CADRE DES PVD

La commune de Fréteval est lauréate du programme « Petites Villes de Demain » (en binôme avec Morée). Ce programme invite les communes lauréates à s'engager dans une démarche de revitalisation globale de leur centre et plus largement de leur territoire. Il est piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et est animé en Loir-et-Cher par la Préfecture et la Direction Départementale des Territoires.

Un atelier de deux jours avec au total une quarantaine de participants.

La démarche de revitalisation procède d'une vision transversale des politiques publiques en faveur de l'attractivité des territoires et de la valorisation des potentiels de ceux-ci.

En collaboration avec la cheffe de projet Petites Villes de Demain, le CAUE a proposé à la commune de Fréteval d'élaborer un plan-guide au cours de deux jours d'ateliers. Ces ateliers ont réuni des acteurs variés dans un temps ciblé pour préparer les grandes lignes du plan-guide et donner une feuille de route globale du programme d'actions de la collectivité.

L'atelier a eu lieu les 27 et 28 septembre et a réuni environ 40 participants ; des élus et des services de la commune et de la communauté de communes, des services de l'État (DDT, UDAP, Gendarmerie), des partenaires institutionnels (Département, Observatoire de l'Économie et des Territoires, Agence d'Attractivité, etc.).

À la suite d'un diagnostic « en marchant » réalisé dans le centre-bourg, les participants ont travaillé en atelier à l'intérieur de la friche industrielle de l'ancienne fonderie. Un relevé et un diagnostic architectural de la friche ont été réalisés par une partie du groupe, tandis que l'autre partie s'est consacrée au projet de requalification du centre-bourg (équipements, commerces, espaces publics, etc.). À l'issue des deux jours d'atelier, tous les documents réalisés ont été affichés et présentés à Magalie Chapey, sous-préfète de Vendôme.

Après avoir animé les ateliers, les équipes du CAUE ont formalisé le rendu avec un affichage de 6 planches au format A0 qui ont été présentées en conseil municipal.

Rendez-vous pour un diagnostic en marchant avec les participants le 27 septembre 2021.



Pour plus d'informations, contact : [direction@caue41.fr](mailto:direction@caue41.fr)



Ci-dessus, plan de la zone étudiée et ci-dessous, plan réalisé lors de l'atelier. Ci-contre, photos prises lors du travail en groupe et de la restitution devant les élus.





Le Controis en Sologne

# AMÉNAGEMENT DE LA COUR DU COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher et le Collège Saint-Exupéry de Contres ont sollicité le CAUE pour les accompagner dans une réflexion sur le réaménagement de la cour de récréation, qui accueille les 700 élèves du collège.

La problématique principale pour le collège est l'omniprésence des graviers, qui rend difficile la gestion de la cour et peu qualitatifs ses usages et ambiances. L'objectif est alors de faire de la cour un espace vivant qui répond à la fois aux problématiques de répartition des usages et de qualité des matériaux.

Prendre en compte la coexistence d'usages différents de la cour et une approche climatique dans l'aménagement et le choix des matériaux.

Un premier temps d'échanges avec les élèves du Conseil de la Vie Collégiale a permis de recueillir les scénarios d'aménagement formulés par les élèves. En parallèle, le CAUE a élaboré un diagnostic de la cour permettant de dégager les principaux enjeux de réaménagement : la cohabitation des usages dans la cour et la recherche de matériaux alternatifs selon une approche climatique et de bien-être pour les élèves. Selon une démarche inspirée des « Cours Oasis » du CAUE de Paris, le CAUE a proposé deux scénarios d'aménagement qui organisent les usages de repos, de rencontres et sportifs autour d'une nouvelle architecture dans la cour, accueillant les casiers. Après échanges avec le Conseil départemental et

le collège, une synthèse des deux scénarios a été esquissée, puis approfondie sur la question des matériaux. Les enjeux sont d'adapter les sols aux usages, en limitant le plus possible les sols imperméables, de diversifier les plantations et de multiplier les assises. Les différentes propositions ont été comparées selon des critères de coût, d'entretien et d'écologie.

À la suite de ce conseil apporté par le CAUE, le Conseil départemental apportera des précisions techniques sur les travaux à réaliser. Ceux-ci sont prévus à l'été 2022.

Synthèse des enjeux d'aménagement de la cour de récréation



Pour plus d'informations, contact : louis.richard@caue41.fr



Proposition de deux scénarios d'aménagement et, ci-dessous, scénario d'aménagement de synthèse.





## Montrichard

# ÉTUDE PRÉALABLE À L'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT DES BÉLITRES

Les élus de Montrichard-Val de Cher ont sollicité le CAUE dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement d'un site stratégique zoné en 1AU au PLUi, créant ainsi un nouveau quartier avec de forts enjeux environnementaux et écologiques. Rappelons que la commune est identifiée comme « Petite Ville de Demain » (PVD) et qu'un atelier avec le CAUE est prévu au premier trimestre 2022.

Croiser toutes les dimensions de la programmation urbaine.

La réflexion sur ce projet a mobilisé un paysagiste et une urbaniste afin de croiser toutes les dimensions de la programmation urbaine.

La réalisation d'un diagnostic a permis de mettre en avant la qualité paysagère du site, une topographie accidentée, un site en cœur d'îlot déjà construit le long des voies existantes, la possibilité de créer trois accès, une densité projetée plutôt faible au regard de la trame existante, etc. Cela a mis en exergue l'importance d'avoir une forme urbaine qui nécessite de revoir la couture urbaine avec le centre-ville et les liaisons avec les équipements socio-culturels et scolaires environnants. Par ailleurs, la conservation des coulées vertes suppose de repenser le règlement de PLUi et l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui ne permettent pas une densité raisonnable au regard des populations ciblées par les élus.

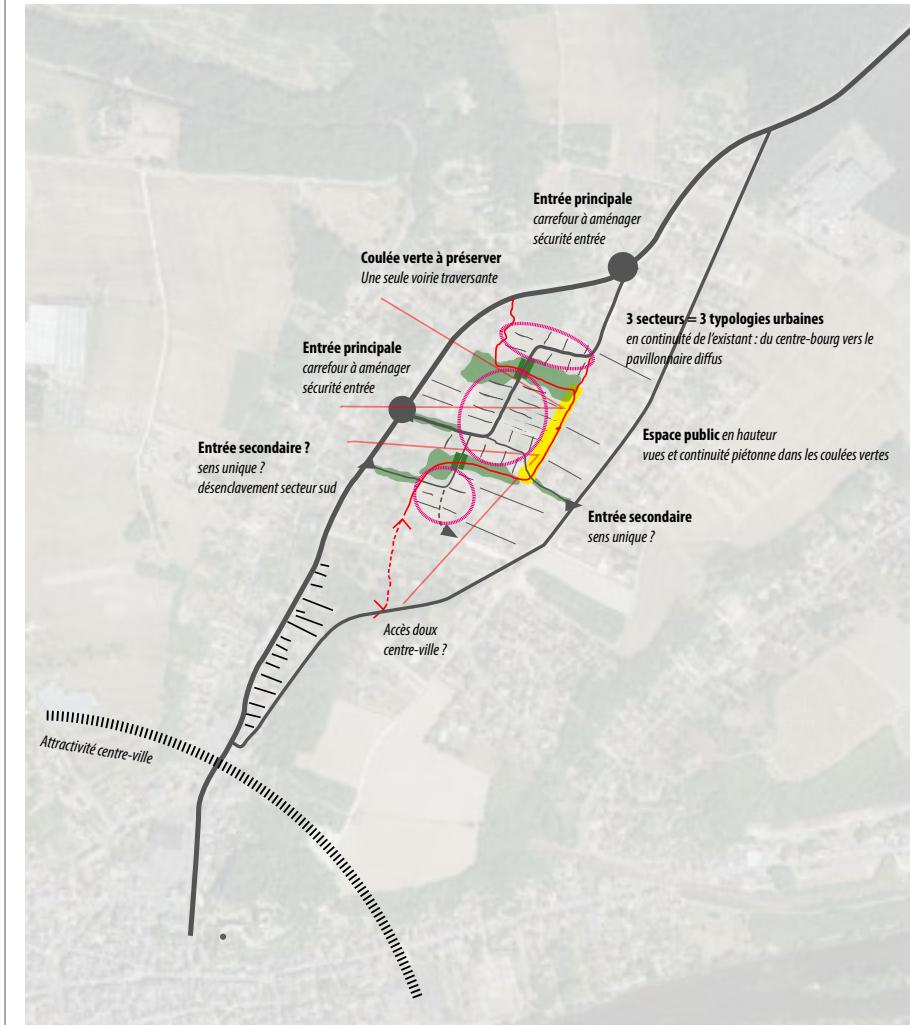
La commune a été contactée par un aménageur pour l'implantation d'une résidence seniors sur le site. Le CAUE a accompagné la municipalité pour évaluer la pertinence de ce projet et a essayé de trouver un site plus proche des commerces et des services pour l'accueil de cette population. Les élus et techniciens municipaux étudient les opportunités.



Schéma de l'OAP.

Pour plus d'informations, contact : jennilaure.jacaud@caue41.fr

## SYNTHÈSE DES ENJEUX



### Programmation

- Densité projetée ?
- Usage collectif des espaces publics ?

### Forme urbaine

- Couture urbaine
- Rapport aux voiries et à la topographie

### Mobilités

- Accès, desserte - carrefours dangereux sur route de Blois
- Mobilités douces ==> accès centre-ville ?

### Paysage

- Préservation des coulées vertes
- Cônes de vue d'un versant à l'autre

Extrait de l'étude : synthèse des enjeux.



Pezou

## REQUALIFICATION DES ENTRÉES DE BOURG

La commune de Pezou a entamé une réflexion sur la requalification de ses entrées de bourg, rue de Vendôme et rue de Paris. Le village était traversé par l'ancienne RN 10 jusqu'en 2009. Le tracé de cet axe fortement routier contourne aujourd'hui le village au nord par une large rocade. Les tronçons nord et sud de cette ancienne voie conservent une largeur de rue démesurée au regard des usages de circulation actuels.

Prendre en considération l'évolution des usages en termes de mobilité et icrulation.

Un recalibrage de cette largeur est l'occasion de mener une réflexion globale sur le réaménagement des entrées en interrogeant la place des différents usagers : véhicules, piétons, vélos, ainsi que celle du végétal.

Le CAUE a accompagné la réflexion des élus sur le potentiel d'aménagement de ces deux portions de rues ainsi que sur les usages en termes de continuités douces.

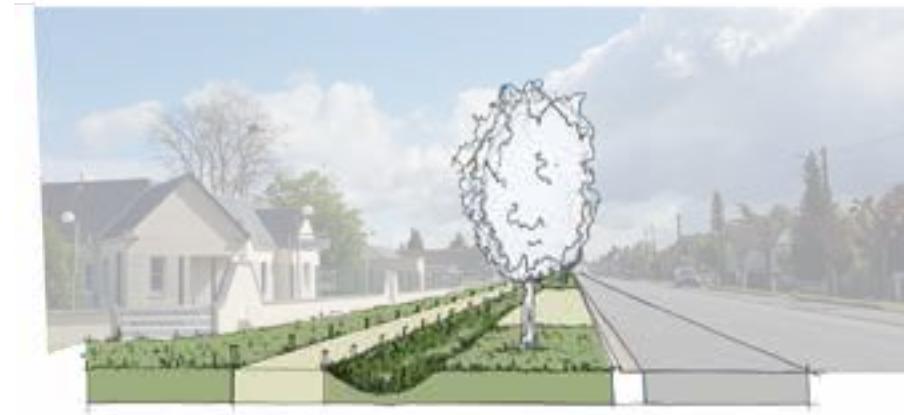
Plan de situation des voies concernées.



Pour plus d'informations, contact : camille.pessemier

Le renouvellement d'un alignement d'arbres vieillissants et l'intégration de la gestion des eaux de ruissellement dans les possibilités d'aménagements ont permis de faire évoluer les questions de sécurité et de stationnement vers des options de projet qualitatives où le partage de l'espace et le végétal jouent un rôle structurant, qualifiant les voies d'entrée.

La réflexion se poursuit aujourd'hui, à la demande des élus, sur d'autres secteurs afin d'harmoniser le traitement et l'aménagement d'espaces publics à dominante routière et où les sols majoritairement artificialisés n'offrent que peu de possibilité d'infiltration aux eaux de ruissellement.



Schémas de principe questionnant le potentiel d'aménagement de la rue de Vendôme ainsi que les usages en terme de continuités douces.





Saint-Ouen

## CONCERTATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

À la suite de plusieurs fins d'année scolaire chaudes et dans un territoire sensible aux enjeux d'inondations, la commune de Saint-Ouen, soutenue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Centre Val de Loire, a souhaité engager un projet ambitieux de réaménagement de la cour d'école associant désimperméabilisation, lutte contre l'îlot de chaleur urbain et réorganisation des usages dans l'espace.

Un projet sur une année scolaire avec 3 classes de CM1 et CM2.

Dans ce cadre, la commune a sollicité le CAUE pour accompagner trois classes de CM1 et CM2 tout au long de l'année scolaire au travers d'étapes d'un projet co-construit. Les enfants ont ainsi été amenés à :

- réaliser un diagnostic partagé de l'état existant, des usages et commencer à identifier les attentes des usagers (élèves, enseignants, encadrants du périscolaire) ;
- découvrir de nouvelles notions : cycle de l'eau, vie du végétal, confort dans l'espace, découverte des plans et maquette à l'échelle et les appliquer à l'échelle de leur cour d'école au travers d'expérience et de relevés ;
- déterminer un programme pour le réaménagement de la cour : les enfants ont identifié de nouveaux éléments à prendre en compte dans le projet, comme par exemple, la création de zones calmes, protégées des aires de jeux de balle, la création

- d'un potager, des plantations favorables à la biodiversité, la mise en valeur des chemins de l'eau provenant des gouttières ;
- réaliser des maquettes par petits groupes et présenter leur projet à leurs camarades et aux enseignants ;
- se mettre d'accord sur les meilleures idées de chaque groupe de travail pour présenter une maquette « synthèse » par classe.

Les trois maquettes ont été présentées aux élus et aux services techniques et débattues. La collectivité a interprété le travail des élèves en un projet d'ensemble pour la cour d'école.

Les travaux de désimperméabilisation et de mise en place des matériaux ont été réalisés pendant la coupure estivale.

A la rentrée 2021, les enfants ont pu découvrir des espaces totalement repensés, faisant la part belle aux zones de jeux libres et aux massifs plantés qui seront arrosés par les eaux de pluie des gouttières déconnectées.

Les plantations ont fait l'objet de deux ateliers d'automne qui ont permis à plusieurs classes du Lycée agricole d'Areines, accompagnées par le CAUE et des agents communaux, de mettre en place les vivaces, graminées et arbres. Ces végétaux devraient donner rapidement de l'ombre sur les espaces de jeux extérieurs et les façades des salles de classe.

Pour plus d'informations, contact : [paysage@caue41.fr](mailto:paysage@caue41.fr)



Ci-dessus, cour de l'école lors du diagnostic et atelier sur les prises de mesures et plantations.



Maquettes réalisées par les élèves.





Souesmes

## RÉHABILITATION DE L'HÔTEL-RESTAURANT DE LA CROIX VERTE

Située au cœur de la région naturelle de Sologne, la commune de Souesmes s'engage dans un travail de développement de l'attractivité territoriale en vue de maintenir l'activité économique communale. Dans cette démarche, l'hôtel-restaurant de la « Croix Verte », acquis récemment par la commune, semble constituer un enjeu stratégique, par sa localisation, son architecture et sa dimension patrimoniale.

Réhabiliter et restructurer ce commerce emblématique du patrimoine communal.

D'abord une auberge, le bâtiment, situé en cœur de bourg, face à l'église, et au carrefour de deux axes de circulation structurants, a subi de nombreuses transformations au cours du XXème siècle pour devenir aujourd'hui une imposante institution hôtelière. Ces agrandissements successifs témoignent du dynamisme qui régnait au temps des grandes chasses et des vacances estivales passées à l'hôtel de campagne.

Bénéficiant de la desserte de la ligne de chemin de fer emblématique « Blanc-Argent », jusqu'en 1973 l'établissement accueillait des vacanciers de la région mais aussi originaire de région parisienne comme en témoignent les cartes postales anciennes.

Aujourd'hui, la commune souhaite redonner vie à ce bâtiment, patrimoine et mémoire du village, en s'engageant dans une opération de réhabilitation et de restructuration totale de l'immeuble, afin de permettre une exploitation commerciale viable et fonctionnelle.

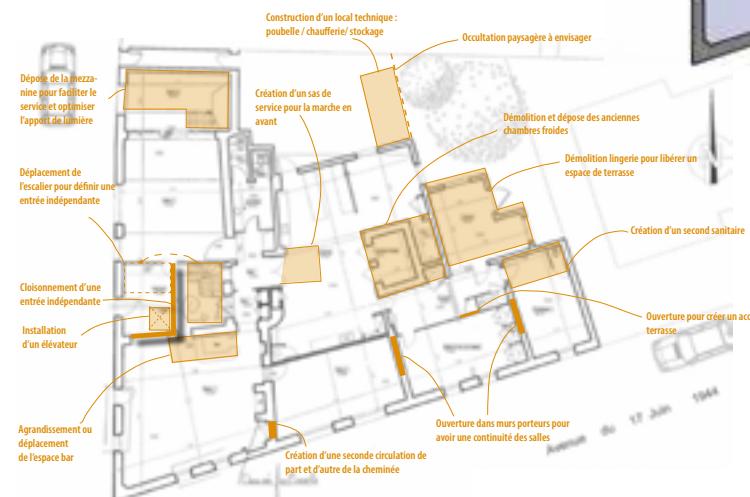
Le travail entrepris avec l'équipe du CAUE a permis d'établir un diagnostic précis de l'état de l'immeuble, d'en dégager les atouts et de travailler sur les faiblesses et contraintes pour proposer une programmation architecturale qui réponde à la fois aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, aux nouvelles normes d'hygiène, mais aussi à une organisation de travail efficace et agréable.

Les cartes postales anciennes, témoins de l'évolution du bâtiment :



Pour plus d'informations, contact : kevin.chevallier@caue41.fr

Le réagencement du rez-de-chaussée a permis d'imaginer un nouveau restaurant dans l'air du temps, avec une succession de petits salons chaleureux, et une terrasse abritée dans la cour intérieure. À l'étage, la partie hôtellerie a été réinterrogée à la lumière des études de marché et des discussions autour des besoins et des usages. Cette réhabilitation s'oriente donc vers un maintien de l'hébergement mais avec plus de souplesse et de modularité d'usage, d'exploitation et de gestion. Enfin, au second étage, l'idée est de conserver deux chambres d'hébergement hôtelier traditionnel pour pallier aux éventuelles demandes ponctuelles ou héberger le personnel saisonnier, et sauvegarder ainsi la mémoire du lieu en faisant perdurer sa fonction originelle.



Ci-dessus, le plan de projet du futur restaurant et ci-contre, le plan de travaux faisant la synthèse des opérations de restructuration de l'espace.

# RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS DE CONSEIL SUR LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS EN 2021

Agglopolys / OAP Agglopolys Habitat  
Agglopolys / PLUi  
Agglopolys / Renov'Energie  
Autainville / Aménagement d'une zone de loisirs, abords d'une mare et espaces publics autour de l'église  
Authon / Salle communale  
Azé / Réhabilitation d'une maison de centre-bourg  
Azé / Synthèse des études existantes sur l'espace public  
Bauzy / Appui auprès des services de l'Udap  
Bauzy / Réaménagement d'un espace de service numérique et point lecture  
Beauce la Romaine / Réhabilitation d'un immeuble et local commercial  
Beauce-la-Romaine / Diagnostic et étude programmatique d'une ancienne friche  
Beauce Val de Loire / PLUi  
Blois / ACMB / restructuration et extension d'un local associatif  
Boursay / Aménagement de la rue des écoles  
Bracieux / Etude urbaine et patrimoniale, suite  
Champigny-en-Beauce / Réaménagement espaces publics  
Chaon / Grande Sologne / Centre bourg, espace public, rues jardinées  
Chaon / Grande Sologne / Réhabilitation d'un restaurant  
Châtillon-sur-Cher / Projet de lotissement  
Châtres-sur-Cher / Traversée du village et aménagement du centre-bourg  
Chaumont-sur-Loire / Signalétique, enseignes, publicités  
Chaumont-sur-Loire / Aménagement des bords de Loire, guinguette

Chaumont-sur-Tharonne / Centre bourg, requalification d'un îlot  
Chaumont-sur-Tharonne / Site du Marelay, zone de loisirs  
Cheverny / Projet écoquartier, programmation urbaine  
Chitenay / Lotissement Perraudières  
Collines du Perche / Siège de la Communauté de communes  
Collines du Perche / Projet collectif gestion exemplaire des haies  
Collines du Perche / Réhabilitation d'un bar-restaurant au Gault du Perche  
Concriers / Abords paysagers d'un terrain de jeux  
Conseil départemental / Collège de Contres / Aménagement de la cour  
Conseil départemental / Collège Rabelais Blois / Aménagement de la cour  
Conseil départemental / Maison des Territoires  
Conseil départemental / Accompagnement pour les aides haie-arbre  
Conseil départemental, Service Espaces Naturels Sensibles / Aménagement de l'entrée du domaine de Petit Vitain  
Couffy / Aménagement et embellissement de la traversée du bourg  
Cour-Cheverny / Réaménagement d'une cour d'école  
Courbouzon / Espaces publics et lavoirs  
Courmemin / Aménagement de la place de l'église  
Couëtron-au-Perche / Ancien presbytère et grange dimière  
Dhuizon / Lotissement  
Fortan / Espace socio-culturel et ses abords  
Fossé / Accompagnement pour le label Villes & Villages Fleuris  
Fréteval / Revitalisation du centre-ville dans le cadre des Petites Villes de Demain  
Huisseau-en-Beauce / Rénovation d'une salle d'activités associatives

Huisseau-sur-Cosson / Aménagement du centre bourg  
Josnes / Bibliothèque et mairie  
Josnes / Centre bourg et équipements, étude globale  
Lancé / Aménagement de l'espace public / parvis de la mairie  
Le Temple / Aménagement du jardin d'un logement communal  
Les Montils/ Réflexion sur la reconversion du site de l'ancienne école publique  
Lignières / Rénovation de la façade de la mairie  
Lisle / Entrée de bourg et calvaire  
Lycée La Providence, Blois / Aménagement de la cour  
Marolles / Mairie et salle socioculturelle  
Méhers / Végétalisation de la traverse du bourg  
Ménars / Salle associative et restaurant scolaire / Cœur d'îlot paysager  
Meusnes / Cheminement  
Millançay / Grande Sologne / Dossier de subventions dans le cadre de la réhabilitation d'un restaurant  
Millançay / Grande Sologne / Valorisation de la promenade zone de loisirs, abords du restaurant, entrée de bourg  
Mondoubleau / Candidature Petites Cités de Caractère  
Monteaux / Aménagement pôle commerces, zone de loisirs et rue Rol-Tanguy  
Montrichard Val de Cher / Projet écoquartier, Zone 1AU Les Belitres  
Morée / Revitalisation du centre-ville dans le cadre des Petites Villes de Demain  
Mulsans / Réhabilitation et extension de la salle polyvalente  
Mur-de-Sologne / Aménagement de la traversée du village  
Naveil / Nouvel équipement et liaison bourg  
Naveil / Zac  
Neung-sur-Beuvron / Embellissement du cimetière et mise en valeur du camping  
Neuvy / Aménagement de la place  
Onzain / Aménagement d'une zone de loisirs  
Onzain / Secteur Les Plantes, urbanisation d'une zone 1AU  
Pays des Châteaux / Eco-construction  
Pezou / Aménagement des entrées de bourg  
Pierrefitte-sur-Sauldre / Revitalisation du centre-bourg / 5 maisons  
Prunay-Cassereau / Etude d'aménagement du quartier Fouquet  
Romilly-du-Perche / Aménagement d'une zone de loisirs et du jardin de la mairie  
Romorantin-Lanthenay / Problématique de circulation et d'aménagement en centre-ville  
Romorantin et Monestros / Création d'une plateforme de rénovation énergétique  
Romorantin et Monestros / St-Loup / Centre européen des Arts du Livre et de l'Estampe  
Saint-Denis-sur-Loire / Aménagement de la rue de la Loire  
Saint-Firmin-des-Prés / Aménagement des abords de la salle

communale  
Saint-Jacques des Guéréts : Aménagement de l'accès piétonnier au terrain de loisirs  
Saint-Laurent-Nouan / Aménagement route de Blois  
Saint-Ouen / Aménagement participatif de la cour d'école  
Sambin / Réhabilitation du presbytère en mairie et restaurant scolaire  
Sassay / Conseils pour la sécurisation des abords de l'école  
Sassay / Diagnostic de centre-bourg  
Selommes / Réaménagement d'une salle communale et mise en accessibilité  
Souesmes / Réhabilitation d'un hôtel-restaurant  
Suèvres / Réhabilitation de l'épicerie communale  
Territoires Vendômois / Réflexion PLUiH et SPR  
Thoury / Aménagement de voies douces en centre bourg  
Tourailles / Aménagement paysager et restauration de la façade de la mairie  
Trôo / Petites Cités de Caractère  
Valaire / Aménagement d'une parcelle (stationnement, équipement culturel...)  
Vallières les Grandes / Aménagement des abords de l'étang  
Valloire-sur-Cisse / Conseils pour l'embellissement des entrées  
Viévy-le-Rayé / Places de parking sur placette  
Villebout / Secteur de la Houssaye / urbanisation  
Villedieu le Château / Coeur de village  
Villefranche-sur-Cher / Mairie  
Villefranche-sur-Cher / RAM  
Villemardy / Aménagement paysager et préau  
Villeny / Aménagement des abords de gîtes communaux  
Villeny / Requalification du cœur de bourg  
Villerbon / Ancienne cantine en salle polyvalente  
Villerbon / Urbanisation, définition de OAP  
Villeromain / Projet de réhabilitation de bâtiments de la mairie et salle polyvalente et jonction vers la zone de loisirs  
Villierfaux / Aménagement d'une zone de loisirs



# CONSEILS AUX PARTICULIERS

Sur l'ensemble du Loir-et-Cher

## LE MODE D'HABITER RÉINTERROGÉ PAR LA CRISE

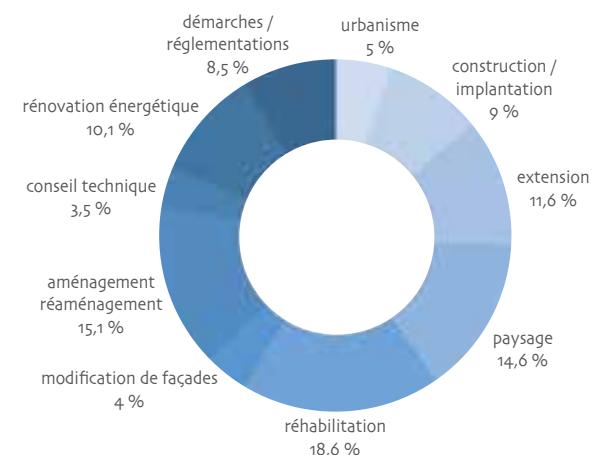
Le CAUE dispense un conseil gratuit basé sur l'indépendance et le dialogue dont le fil conducteur est le projet particulier dans son interaction avec l'intérêt général. Ces entretiens s'adressent à tout porteur de projet envisageant une construction, une réhabilitation, une extension, un aménagement extérieur, ou ayant des questions techniques ou réglementaires, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage. Le but est de susciter la réflexion, de préciser le projet, de faire prendre conscience des enjeux et des priorités, de mettre en évidence les qualités et la lisibilité du projet dans son environnement.

Le début de 2021 a encore été marqué par une adaptation à la crise sanitaire. Grâce à l'échange dématérialisé, le CAUE a maintenu sa mission auprès des particuliers, permettant parfois à des personnes très isolées de garder, à travers le projet, un lien humain. Les architectes conseillers ont également vu émerger des projets différents de jeunes gens qui réinvestissent le monde rural, des projets participatifs, des recherches de projets plus autonomes, vertueux ou frugaux, respectueux de l'environnement.

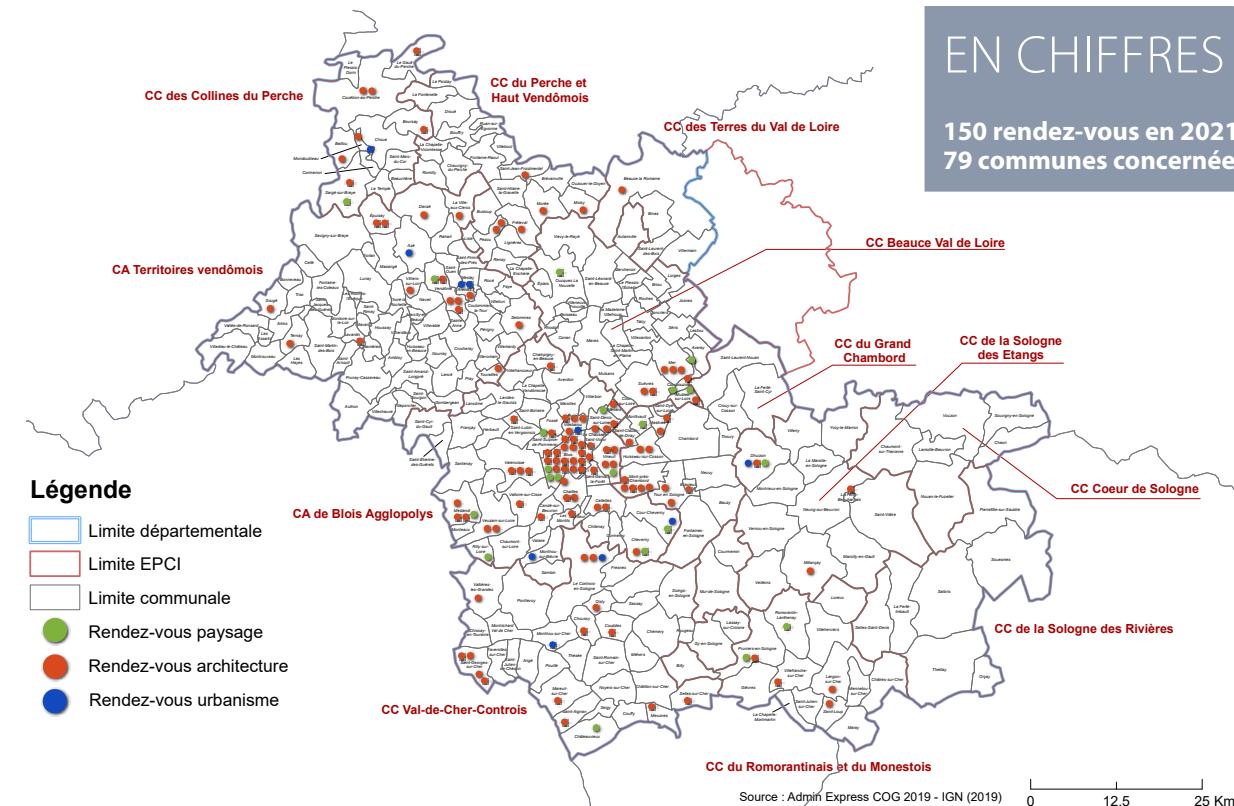
Le conseil aux particuliers est un observatoire de l'évolution des modes d'habiter.

Les rendez-vous ont ensuite pu reprendre en présentiel, au CAUE à Blois. Sur l'année, le CAUE a ainsi pu assurer près de 150 conseils auprès des particuliers, soit une hausse de 25 % du nombre d'accompagnements par rapport à 2020. Le développement de cette mission

essentielle ne peut se faire qu'avec le partenariat de structures complémentaires avec lesquelles les conseillers échangent régulièrement, telles que l'UDAP, l'ADIL, les services instructeurs, les plateformes de rénovation énergétique, les associations spécialisées sur le bâti ancien. L'idée d'un travail collaboratif avec les instructeurs et les élus, garants des paysages à travers la qualité des projets qu'ils autorisent sur leur territoire, émerge et constituera probablement un chantier important dans notre organisation du conseil au particulier pour les années à venir. La mise en place de permanences délocalisées, de réunions collégiales, de conseil en appui des services instructeurs, sont autant de pistes qui permettraient de rendre cette mission encore plus concrète et plus adaptée aux enjeux territoriaux et environnementaux qui se dessinent.



EN CHIFFRES  
150 rendez-vous en 2021  
79 communes concernées



Répartition géographique des demandes de conseils.  
Ci-dessous, exemple de croquis réalisés en appui aux échanges par les conseillers du CAUE.



# CONSEILS AUX PARTICULIERS

## MODE OPÉRATOIRE



**JE SOUHAITE RÉALISER UN PROJET !**

### FAIRE CONSTRUIRE, AGRANDIR OU RÉHABILITER ?

Le CAUE 41 vous aide à définir votre projet : implantation, valorisation des atouts existants, réflexion sur les volumes et gabarits, travail sur l'agencement et l'aménagement...



### INSCRIRE SON PROJET DANS UN CONTEXTE PARTICULIER ?

Le CAUE 41 vous éclaire sur le cadre réglementaire applicable à votre projet et vous informe sur les caractéristiques architecturales, patrimoniales et urbaines de l'environnement du projet....

### CHOISIR LES MATÉRIAUX ET LES TECHNIQUES ADAPTÉES ?

Le CAUE 41 vous conseille dans le choix des matériaux de construction adaptés, vous aide à décrypter les solutions techniques proposées et vous conseille dans la démarche de rénovation énergétique ...



### RÉALISER SON PROJET DANS UNE DÉMARCHE « DURABLE » ?

Le CAUE 41 vous informe sur les processus d'éco-construction, de développement durable, de mise en oeuvre responsable, de matériaux bio et géo-sourcés, et vous explique les réglementations thermiques...



### S'ORIENTER VERS LE BON PROFESSIONNEL ?

Le CAUE 41 vous explique les différences entre les contrats proposés par les professionnels de la maîtrise d'oeuvre ( architecte, maître d'oeuvre, constructeur ) et la contractualisation des missions en architecture....

### COMPRENDRE LE PARCOURS ADMINISTRATIF ?

Le CAUE 41 vous explique les démarches à entreprendre en fonction de la nature de votre projet, vous oriente vers les bons formulaires, précise les éléments à compléter et les pièces graphiques à fournir...



### DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX PAR LE PORTEUR DE PROJET

« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre ». Tel est le cadre de la mission définie par la loi sur l'architecture de 1977 confèrent aux CAUE ce rôle fondateur et essentiel de conseil auprès de la maîtrise d'ouvrage publique et privée.

## QUESTIONS FRÉQUENTES



**Je suis propriétaire occupant d'une habitation de 130 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher. Sur cette même parcelle, je possède une grange de 40 m<sup>2</sup> que je souhaite aménager en studio. Dois-je faire appel à un architecte ?**

Concernant l'obligation de recourir à un architecte, elle s'applique dès lors que le projet induit une surface de plancher totale égale ou supérieure à 150 m<sup>2</sup> dans le cadre d'une demande de permis de construire. Noter également, par rapport à l'exemple cité, que les surfaces de plancher de deux bâtiments distincts sur une même parcelle (même propriété foncière) ne se cumulent pas, contrairement à une extension qui jouxterait une construction existante.



Croquis d'aménagement réalisés lors d'un entretien avec un particulier



**Je souhaite modifier mon mur de clôture, quelles solutions techniques et quelles possibilités végétales s'offrent à moi pour me protéger de la covisibilité avec mes voisins ?**

Les paysagistes du CAUE questionneront l'implantation, les hauteurs, les matériaux des éléments de clôture ainsi que les distances de plantation et prise en compte des hauteurs des végétaux à planter. De petits schémas spatialisant les éléments en question ou une coupe de principe permettant de visualiser les hauteurs peuvent ici servir de support de discussion. Une palette végétale illustrant les essences et variétés favorisant le local ou support de biodiversité peut être réalisée pour guider les choix de plantations.



**Je souhaite profiter de l'élaboration du PLUi pour rendre ma parcelle constructible. Que dois-je faire ?**

Il existe 3 possibilités (selon l'étape à laquelle l'élaboration du PLUi en est) :

écrire au maire ou au président de l'EPCI pour lui faire la demande de classer la parcelle en zone urbanisable (U ou AU).

se déplacer en mairie et laisser un avis dans le « cahier de doléances / de concertation » mis à disposition de la population pendant toute la période d'élaboration du PLUi.

écrire ou venir rencontrer le commissaire lors de l'enquête publique pour lui faire part de la demande et du futur projet.

La décision finale sera celle des élus communautaires, avec un avis du commissaire enquêteur sur la demande.



# ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

Architecture, urbanisme, paysage

## LES MARDIS DE L'EAU, CYCLE DE SENSIBILISATION POUR LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES (GIEP)

Le CAUE de Loir-et-Cher a été lauréat en 2021 d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

Dans ce cadre, les paysagistes, urbanistes et architectes du CAUE ont construit un programme d'actions réparti sur quatre ans, qui articule des temps de formations théoriques, des accompagnements pré-opérationnels et des visites d'opérations exemplaires et innovantes.

Un programme d'actions sur 4 ans débuté à l'automne 2021

À l'automne 2021 une série de webinaires a permis d'initier ce travail et d'avoir une première approche des enjeux de l'infiltration des eaux de pluie au travers différentes échelles de projets.

Ce cycle s'est articulé autour de 3 séances :

- la prise en compte de la GIEP à l'échelle du territoire, par les collectivités locales (mardi 23 novembre 2021),
- la gestion de l'eau dans les espaces publics (mardi 30 novembre 2021),
- la gestion de l'eau dans les projets d'architecture, d'équipements publics (mardi 7 décembre 2021).

Les trois webinaires, enregistrés, peuvent être revus sur la chaîne Youtube du CAUE et le site internet [www.caue41.fr](http://www.caue41.fr).

L'objectif de ces webinaires était d'explorer un panel des solutions techniques à disposition des projets des territoires et de découvrir leur mise en œuvre dans des projets de stratégie territoriale, de construction ou d'aménagement d'espaces publics.

Ces rencontres en ligne ont aussi permis de faire dialoguer des maîtres d'ouvrages (élus et techniciens de collectivités territoriales) et maîtres d'œuvre (architectes, paysagistes concepteurs et bureaux d'études en hydrologie) et de mettre en avant la grande diversité des réponses possibles dans le cadre des aménagements.

Les projets portés par les élus en secteur patrimonial (Omerville, Val d'Oise), dans des contextes géographiques contraints (Molineuf, Loir-et-Cher) ou en cœur d'îlots associant des usages multiples (Labourse, Pas de Calais) ont pu démontrer que, dans chaque situation, une infiltration des eaux de pluie par des espaces publics vivants, agréables et supports de biodiversité, était possible.

Ces présentations de projets exemplaires et innovants ont permis de mettre en lumière la qualité des projets qui émergent lorsque l'eau est considérée comme un élément fédérateur du projet et non comme une contrainte technique à gérer en fin de parcours.

Ce cycle de sensibilisation se prolongera par des visites d'opérations à l'automne 2022

Pour plus d'informations, contact : [paysage@caue41.fr](mailto:paysage@caue41.fr)

### 3 webinaires à revoir sur la chaîne Youtube du CAUE 41



#### Webinaire du 7 décembre 2021

Comment faire de la pluie une ressource pour le bâti et la valoriser ? Comment penser le bâtiment en ce sens ? Comment déconnecter les bâtiments existants des réseaux publics ?

- présentation des solutions techniques développées en toiture au travers des dispositifs Skywater, du groupe Soprema.
- présentation du projet d'aménagement et de pôle culturel de la commune de Labourse (2870 habitants, Pas-de-Calais) par la collectivité et les concepteurs.
- rappel sur les financements possibles dans le cas de projets intégrant la gestion des eaux de pluie.



#### Webinaire du 30 novembre 2021

Découvrez les processus de projets prenant en compte la présence de l'eau et sa gestion dans la composition des espaces publics : d'une « contrainte à gérer », l'eau devient dans ces aménagements un atout, une source d'inspiration, une ressource pour les plantations et un élément totalement intégré dans le fonctionnement et la saisonnalité des espaces.

Pour illustrer le propos : la place de cœur de bourg d'Omerville (320 habitants, Val d'Oise, PNR du Vexin), un aménagement en secteur patrimonial, enjeux d'inondation en cœur de bourg, et un nouveau quartier d'habitation à Molineuf (2430 habitants, Loir-et-Cher), un secteur en pente avec une gestion de l'infiltration au fil des espaces verts.



#### Webinaire du 23 novembre 2021

Pourquoi prendre en compte l'écoulement naturel des eaux de pluie ? Quels sont les enjeux de la gestion des eaux de pluie au sein du département de Loir-et-Cher ? Quelles relations existent entre l'eau et les sols artificialisés ? Eaux pluviales, eaux usées, eau potable, quelle(s) eau(x) pour quel(s) réseau(x) ? Comment les communes peuvent-elles s'emparer de la GIEP dans leurs projets ?

Suivre les prochains événements

«Les mardis de l'eau» :

[www.caue41.fr](http://www.caue41.fr)

# ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

## Paysage et biodiversité

### VISITES D'OPÉRATIONS : VÉGÉTALISATION DES RUES ET NOUVELLES AIRES DE JEUX

En septembre 2021, les paysagistes ont organisé deux journées de visites de projets sur la base des interrogations partagées par plusieurs collectivités dans le cadre de leurs projets de végétalisation d'espaces publics ; parmi ces questions, les plus fréquentes permettent d'explorer des sujets tels que :

- Comment intégrer plus de végétal dans des espaces de rues contraints ? Et en pied de mur ?
- Comment impliquer les habitants dans la gestion du végétal au sein des bourgs ?
- Quels types de plantations adaptées à des arrosages réduits pour un fleurissement durable ?
- Comment penser des espaces pour les enfants qui invitent à la découverte de la biodiversité ?
- Est-il possible de construire des éléments ludiques en régie ?
- Comment proposer des espaces de jeux qui Les bénéfices de la mise en réseau, de la visite en situation et du retour d'expérience. Les bénéfices de la mise en réseau, de la visite en situation et du retour d'expérience.

participent de la qualité paysagère du cadre de vie ?

La première journée, le 1er septembre, a conduit les participants sur des sites de loisirs et de jeux

exemplaires de ces sujets, dans trois départements :

- le Maine-et-Loire, pour la visite du Clos Coutard terrain d'aventure à l'aspect sauvage installé sur la friche d'une ancienne école, photo ①
- l'Indre-et-Loire, précisément au jardin Marcel Pagnol à La Riche ②, puis à l'aire de loisirs sur les rives du Cher à Bléré ③, parcours du Cher à vélo,
- le Loir-et-Cher, pour la visite de l'aire de loisirs de Billy ④, qui au-delà de ses structures de jeux, se distingue par ses aménagements ludiques.

Le programme s'est poursuivi le 22 septembre sur la thématique de la végétalisation des rues,

- dans l'Indre, à Veuil ⑤, commune labellisée 4 fleurs aux Villes et villages fleuris,
- en Indre-et-Loire, à Chédigny ⑥, Crissay-sur-Manse ⑦ et Marçay ⑧, avec une étape à Beaulieu-lès-Loches ⑨ pour la visite des jardins partagés (Jardin des Viantaises).

Les visites ont permis aux élus et techniciens du Loir-et-Cher d'échanger sur les projets avec leurs homologues et de bénéficier de retours d'expérience sur d'autres questions, telles que les difficultés qu'ils ont pu rencontrer et comment ils les ont contournées ? Comment les habitants ont-ils perçu ces projets ? Comment les agents des collectivités gèrent-ils les plantations ? Comment les citoyens participent-ils ?

Pour plus d'informations, contact : [paysage@caue41.fr](mailto:paysage@caue41.fr)



# PUBLIC SCOLAIRE

Collège Joseph Crocheton de Veuzain-sur-Loire

## DÉCOUVERTE DE LA CITÉ AGRICOLE DESSAIGNES DE CHAMPIGNY-EN-BEAUCE

Dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire de 2021, qui avaient pour thème « le travail », les élèves du Collège Joseph Crocheton de Veuzain-sur-Loire ont étudié le roman : « Léo, mon secret est une chance », avant d'en rencontrer l'auteure, Gwenaële Barussaud. Le roman traite de l'usine Menier à Noisiel et du rapport extrêmement étroit entre l'ouvrier, sa famille et son usine.

Pour les collégiens, surtout après deux années de confinement durant lesquelles, au domicile, le travail et la vie de famille ont été souvent confondus, l'étude de l'ouvrage a été l'occasion parfaite d'aborder le rapport entre lieux de vie et de travail et de voir comment il a pu donné naissance à un projet unique en son genre, à Champigny-en-Beauce, en Loir-et-Cher, au XIX<sup>e</sup> siècle : la cité agricole Dessaignes, du nom de son fondateur, François-Philibert Dessaignes,

■ Trois classes de 4<sup>e</sup> de Veuzain-sur-Loire ont participé au projet pédagogique.

Inspiré par les idéologies et préoccupations qui émergeaient alors auprès des grands industriels, parmi lesquels Jean-Baptiste Godin et Antoine Menier, François-Philibert Dessaignes a souhaité ériger, pour ses ouvriers agricoles, des logements offrant des conditions sanitaires et fonctionnelles optimales sur des terres qu'il avait préalablement acquises

L'objectif n'était certes pas désintéressé ; en effet, offrir un gîte confortable à faible coût à des paysans « sans le sou » a permis à l'entrepreneur de maintenir une population d'ouvriers agricoles sur place alors même que la France se trouvait en grande partie en plein pic d'exode rural.

Toutefois, son projet était également, sans nul doute, fondé sur une prise en considération du bien-être de ses ouvriers, dans la même philosophie que celle qui a animé les médecins et les grands employeurs paternalistes de l'époque.

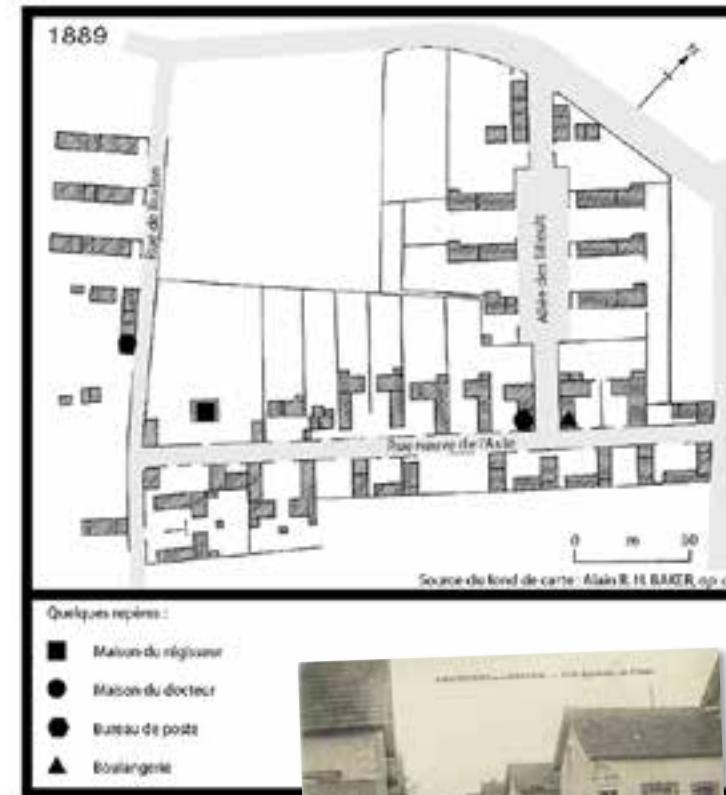
Conçue entre 1865 et 1897, la cité agricole de Champigny comprenait différents modules d'habitations, une poste, un logement pour un médecin, un autre pour un vétérinaire, un boulanger, un hospice et un sanatorium.

De petite échelle (38 logements), ce modèle unique en Europe de cité agricole, organisé sur un plan d'urbanisme ordonnancé, a été présenté à deux expositions universelles : celle de Bruxelles, en 1876 et celle de Paris, en 1889 où il reçut la médaille d'or dans la catégorie « logements ouvriers », catégorie dans laquelle il était en compétition avec le projet d'Antoine Menier à Noisiel (plus de 300 logements).

*Ci-contre, dans les rues de Champigny-en-Beauce. La configuration de la cité agricole reste très présente.*

Pour plus d'informations, contact : [angelique.goblet@caue41.fr](mailto:angelique.goblet@caue41.fr)

Implantation des maisons de la cité agricole en 1889



Implantation des maisons de la cité agricole en 1889 et plan aquarellé de l'allée des Tilleuls, «où l'on distingue nettement les 6 habitations le long de la place (une petite maison de veuve et 5 maisons avec grange)». Source : coll. privée.

Carte postale ancienne (Archives La Poste).



# TOUS PUBLICS

## Journées nationales de l'architecture

### RENCONTRE AU MOULIN BLEU DE ST-JEAN-FROIDMENTEL, SUR LA THÉMATIQUE DU « VIVRE ENSEMBLE »

Dans le cadre des Journées Nationales de l'Architecture (JNA 2021), le CAUE de Loir-et-Cher a proposé une table ronde, le 15 octobre 2021, sur le thème : « choisir la campagne pour vivre ensemble ». L'événement s'est déroulé au Moulin Bleu, sur la commune de Saint-Jean-Froidmentel, un site emblématique dans lequel 18 « exilés » parisiens ont décidé de venir vivre en colocation autour d'un projet patrimonial et culturel.

La matinée a commencé par une visite du site et une rencontre avec les habitants. Le Moulin Bleu accueille également des événements sur le site, ainsi que plusieurs activités artisanales (menuiserie, bijouterie, etc.). Ils tendent enfin à l'autosuffisance, en produisant légumes et fruits et en exploitant les terres alentour. Le projet repose à la fois sur un mode d'habitat partagé et un rapport différent à la consommation et la production.



La dynamique des nouveaux territoires ruraux et l'impact sur les besoins des populations au cœur des échanges.

Les partenaires de cette matinée d'échanges entre élus et citoyens sont ensuite intervenus tour à tour : l'Observatoire de l'Économie et des Territoires 41 et l'agence d'attractivité du Loir-et-Cher BeLC ont évoqué la dynamique des nouveaux territoires ruraux et les tendances observées à un exode urbain, tandis que les communes de Saint-Jean-Froidmentel et de Couëtron-au-Perche ont témoigné de leurs retours d'expériences sur l'accueil des néoruraux, notamment à travers le projet « Hacker un village » porté par la commune de Couëtron-au-Perche. Les échanges ont été nourris par des controverses constructives autour des rapports culturelles entre les populations anciennes et nouvelles ou des nouveaux besoins exprimés par des modes de vie plus proches des terroirs.

L'évènement « Choisir la campagne pour vivre ensemble », ouvert à tous publics, a permis, au cours d'une matinée, d'échanger sur les évolutions de population, de besoins et de culture qui ont pu être accélérées dans certaines situations par la crise sanitaire et ses conséquences (télétravail, migration vers les campagnes, etc.). Le sujet est loin d'être cerné et d'autres événements pourront venir approfondir cette thématique à l'avenir.

Pour plus d'informations, contact : [direction@caue41.fr](mailto:direction@caue41.fr)



Visite du Moulin bleu et échanges avec les participants à la rencontre organisée par le CAUE dans le cadre des Journées nationales de l'architecture.

## RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET LA FORMATION

- Agence de l'Eau Loire Bretagne / Appel à manifestation d'intérêt sur la Gestion intégrée des eaux pluviales
- Agglopolys / Publication de la sensibilisation à l'architecture contemporaine
- AMR 41 / Exposition itinérante Architecture républicaine
- Assises nationales de la biodiversité / Réunion FNCAUE SAFER
- Collège Bégon Blois / La ville résiliente, projet 2020-21
- Collège Bégon Blois / Ateliers Jardins
- Collège Jean Edmond Vendôme / Patrimoine à la une
- Collège Marie Curie St Laurent Nouan / Projet Education artistique et culturelle (EAC)
- Collège Veuzain-sur-Loire / Visite Cité agricole Champigny en Beauce
- CVRH Centre de Valorisation RH / Interventions Revitalisation des centres bourgs
- DRAC / Une école, un chantier, des métiers
- DREAL / Cahier de recommandations pans de bois
- Ecole Champigny / Visite de la Cité agricole de Champigny en Beauce
- Ecole Louis Gatien de Villiers-sur-Moire / Patrimoine à la Une - intervention
- Loir-et-Cher Logement / Visite conférence matériaux biosourcés
- MPF Maisons Paysannes de France / Formations et sensibilisation communes
- Pays Vendômois / Plateforme REV
- Perche Nature / Formation Adapter son fleurissement au changement climatique dans le cadre de Climat 2030
- Visites d'opérations exemplaires de végétalisation de rues et aires de jeux à Billy ainsi qu'en Indre, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire

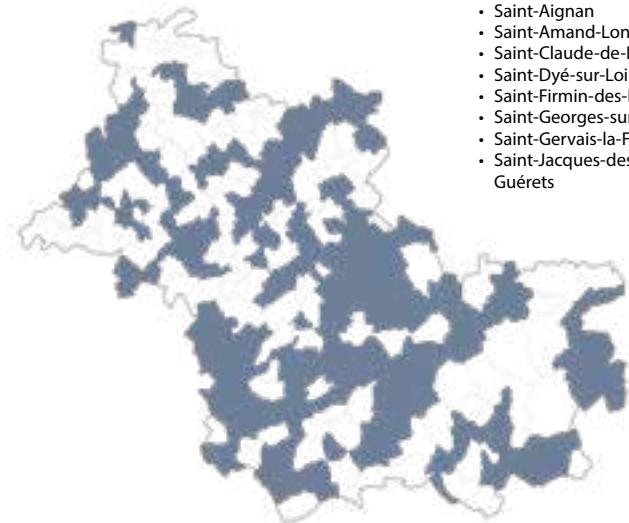
## PARTICIPATION DU CAUE À DES COMMISSIONS

- CDNPS Commission départementale de la nature, des paysages et sites
- CDPNAF Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestier
- CLSPR Commission locale du site patrimonial remarquables de Blois
- CDAC Commission départementale de l'aménagement commercial
- Région Centre Val de Loire, label Ecoquartier / Jury à la commission régionale écoquartier
- Commission communale d'aménagement foncier de Chemery
- Mer, jury de concours pour la médiathèque
- Naveil, jury de concours pour l'espace socio-culturel

# LES ADHÉRENTS en 2021

## COMMUNES

- Artins
- Authon
- Avaray
- Beauce la Romaine
- Billy
- Boursay
- Briou
- Cellé
- Chambord
- Champigny-en-Beauce
- Chaon
- Châtres-sur-Cher
- Chaumont-sur-Loire
- Chaumont-sur-Tharonne
- Chauvigny-du-Perche
- Cheverny
- Choussy
- Concriers
- Cormery
- Couffy
- Cour-Cheverny
- Courbouzon
- Courmemin
- Crouy-sur-Cosson
- Crucheray
- Dhuizon
- Epiais
- Faverolles-sur-Cher
- Fontaine-Raoul
- Fontaines-en-Sologne
- Fortan
- Fossé
- Gombergean
- Gy-en-Sologne
- Huisseau-en-Beauce
- Huisseau-sur-Cosson
- La Chapelle-Montmartin
- La Chapelle-Vendômoise
- La Chapelle-Vicomtesse
- La Ferté-Beauharnais
- La Marolle-en-Sologne
- Lancé
- Lancôme
- Lassay-sur-Croisne
- Lavardin
- Le Controis en Sologne
- Le Plessis-Dorin
- Le Plessis-l'Échelle
- Les Montils
- Lignières
- Lisle
- Marcilly-en-Beauce
- Mareuil-sur-Cher
- Marolles
- Maslives
- Maves
- Mazangé
- Méhers
- Ménars
- Mennetou-sur-Cher
- Mer
- Mesland
- Moisy
- Mondoubleau
- Mont-près-Chambord
- Monteaux
- Montrichard Val de Cher
- Muides-sur-Loire
- Mulsans
- Mur-de-Sologne
- Naveil
- Neung-sur-Beuvron
- Neuvy
- Nourray
- Noyers-sur-Cher
- Oisly
- Oucques-la-Nouvelle
- Ouzouer-le-Doyen
- Pezou
- Pierrefitte-sur-Sauldre
- Pontlevoy
- Pouillé
- Rilly-sur-Loire
- Roches
- Romilly
- Rougeou
- Saint-Aignan
- Saint-Amand-Longpré
- Saint-Claude-de-Diray
- Saint-Dyé-sur-Loire
- Saint-Firmin-des-Prés
- Saint-Georges-sur-Cher
- Saint-Gervais-la-Forêt
- Saint-Jacques-des-Guérets
- Saint-Laurent-Nouan
- Saint-Ouen
- Saint-Sulpice
- Santenay
- Sargé-sur-Braye
- Sasnières
- Savigny-sur-Braye
- Seigy
- Selles-Saint-Denis
- Selommes
- Sérís
- Seur
- Souesmes
- Sougé
- Suèvres
- Theillay
- Thésée
- Thoury
- Trôo
- Valaire
- Vallières-les-Grandes
- Valloire-sur-Cisse
- Veilleins
- Vernou-en-Sologne
- Veuzain-sur-Loire
- Vievy-le-Rayé
- Villebarou
- Villebout
- Villefranche-sur-Cher
- Villeherviers
- Villemardy
- Villeneuve-Frouville
- Villeny
- Villerbon
- Villetrun
- Villexanton
- Villiers-sur-Loir
- Villiersfaux



En bleu, localisation des communes adhérentes.

## EN CHIFFRES

132 communes

8 communautés de communes

4 syndicats mixtes de pays

8 associations/organismes

8 professionnels

## COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Agglopolys
- Beauce Val de Loire
- Collines du Perche
- Grand Chambord
- Perche et Haut Vendômois
- Romorantinois et Monestros
- Sologne des Rivières
- Terres du Val de Loire

## SYNDICATS DE PAYS

- Pays des Châteaux
- Pays de Grande Sologne
- Pays de la Vallée Cher et du Romorantin
- Pays de Vendôme

## ASSOCIATIONS / ORGANISMES

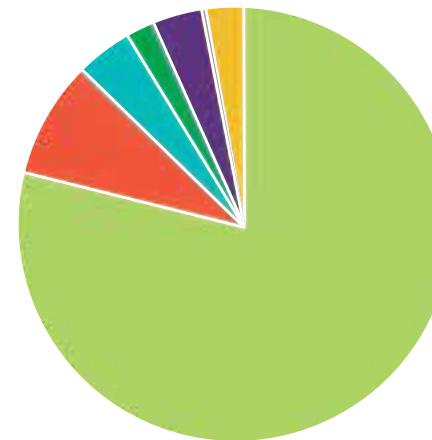
- ACESM
- Envirobot
- FAEB
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Maisons Paysannes de France
- Observatoire de l'Économie et des Territoires
- Terres de Loire Habitat OPH

## PROFESSIONNELS

- Acropole Emmanuel Gigon
- Daniel Boitte, architecte
- Dominique Boitte, architecte
- Frédéric Bruxelles, architecte
- François Foussard, architecte
- Géoplus Géomètres
- LAAB Albertini & Brochard
- Antoine Simonnet, architecte

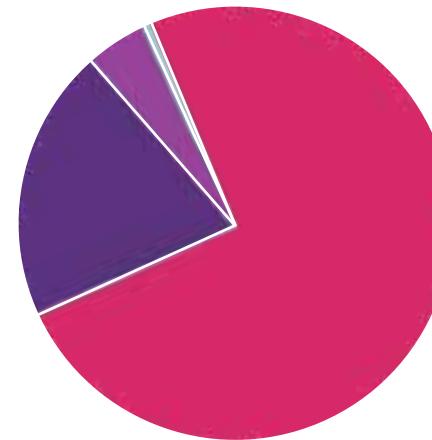
# FONCTIONNEMENT DU CAUE

## RECETTES 2021



78,8 %	Réaffectation Taxe Aménagement	580 000 €
8,3 %	Contrats/Conventions/Formations	60 950 €
4,2 %	Cotisations	30 576 €
< 0,5 %	Subventions Feder / Etat / Région	14 299 €
4 %	Transfert de charges	27 475 €
< 0,1 %	Produits financiers	1 901 €
3 %	Apport en fonds propres	20 273 €
	<b>TOTAL</b>	<b>735 924 €</b>

## DÉPENSES 2021



76,4 %	Impôts et Charges de Personnel	549 825 €
20,3 %	Achats - Services extérieurs	149 496 €
1,5 %	Provisions Retraites	33 591 €
0,5 %	Dotations Amortissements	2 263 €
< 0,1 %	Charges exceptionnelles	749 €
	<b>TOTAL</b>	<b>735 924 €</b>

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2022

## Représentants des collectivités locales



**Catherine LHÉRITIER,**  
**Présidente du CAUE**

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil départemental de Loir-et-Cher, Conseillère départementale de Veuzain-sur-Loire



**Virginie VERNERET,**  
**Vice-présidente**

Conseillère départementale de Chambord



**Marie-Pierre BEAU,**  
**Trésorière**

Conseillère départementale de Saint-Aignan



**Marie-Hélène MILLET**  
**Secrétaire**

Conseillère départementale de Blois 2



**Lionella GALLARD**

Conseillère départementale de Vineuil



**Claire FOUCHER-MAUPETIT**

Conseillère départementale de Montoire-sur-Loir

## Représentants de l'État



**Adrienne BARTHÉLEMY**

Architecte des Bâtiments de France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine



**Sandrine LAIR**

Inspectrice d'Académie



**Patrick SEAC'H**

Directeur de la Direction départementale des territoires



**Olivier de VALLOIS**

Délegué départemental de la Fondation du patrimoine



**Maryline THUAULT**

Directrice de l'Agence départementale d'information au Logement, Espace Info Énergie

## Elus par l'assemblée générale



**Alain BOURGEOIS**

Président de la Communauté de communes du Perche & Haut-Vendômois



**Jean-Luc BROUTIN**

Président de l'Observatoire de l'économie et des territoires



**Gilles CLÉMENT**

Maire de Mont-près-Chambord



**Yann FROMAGER**

Représentant la Chambre de métiers et de l'artisanat



**Denis LEBERT**

Directeur général de Terres de Loire Habitat



**Patrick MORIN**

Maire de Chaon

## Représentant les professions



**François FOUSSARD**

Architecte DPLG, représentant du Conseil régional de l'Ordre des architectes



**Ivana RHO**

Architecte DPLG urbaniste, représentante du Conseil régional de l'Ordre des architectes



**Gaëlle BONDON**

Géomètre expert, représentante de l'Ordre des géomètres-experts



**Vincent BROT**

Paysagiste concepteur représentant la Fédération française du paysage

## Représentant le personnel



**Mélodie JACQUES**

Conseillère en paysage



Suppléante :  
**Jennilaure JACAUD**

Conseillère en urbanisme

Pour contacter les membres du Conseil d'administration :

[contact@caue41.fr](mailto:contact@caue41.fr)

# L'ÉQUIPE EN 2022

## La direction et les services supports



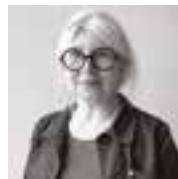
**Grégoire BRUZULIER**

Directeur,  
architecte du patrimoine  
et urbaniste



**Patricia MICHOU**

Directrice  
administrative



**Sandra LE BRICQUIR**

Chargée de  
communication

## Les conseillers



**Nellie BOIVIN**

Conseillère en  
urbanisme



**Kévin CHEVALLIER**

Conseiller en  
architecture



**Nina FENATEU**

Conseillère en  
paysage



**Angélique GOBLET**

Conseillère en  
architecture



**Jennilaure JACAUD**

Conseillère en  
urbanisme



**Mélodie JACQUES**

Conseillère en  
paysage



**Camille PESSEMIER**

Conseillère en  
paysage



**Louis RICHARD**

Conseiller en  
paysage



**Aateca SABBAR**

Conseillère en  
architecture et  
urbanisme



**David VASSORD**

Animateur du  
patrimoine

Directrice de publication : Catherine LHÉRIETIER  
Couverture : CAUE 41  
Photos : CAUE 41 sauf mentions contraires  
Mise en page : CAUE 41  
Impression : ITF